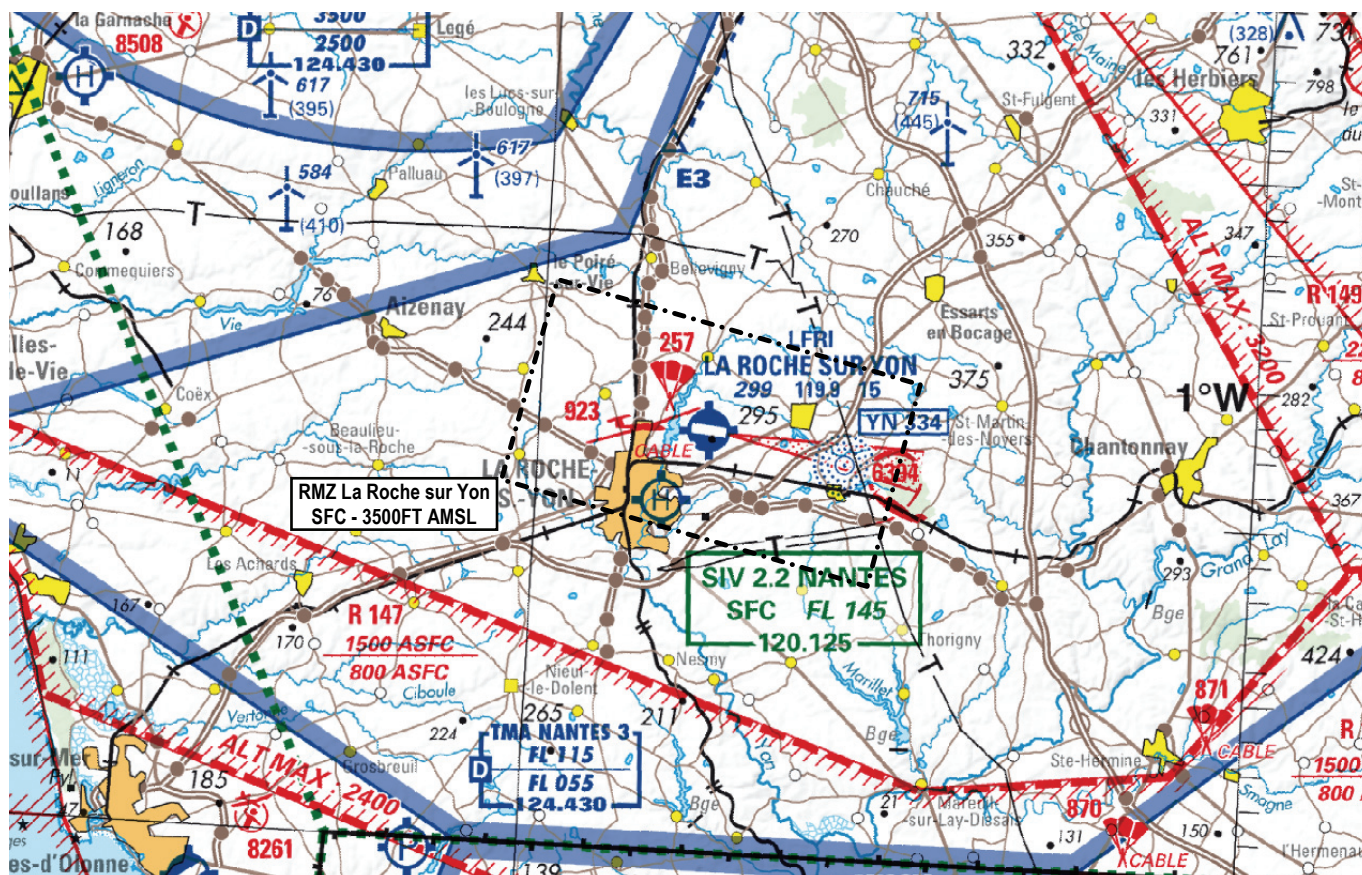


Objet : Création d'une RMZ (zone à utilisation radio obligatoire) autour de l'aérodrome de La Roche sur Yon
Les Ajoncs LFRI (FIR Brest LFRR)

En vigueur : Du 25 avril au 06 novembre 2019

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : La Roche sur Yon Les Ajoncs LFRI

Dans le cadre d'une expérimentation, création d'une RMZ pour protéger la circulation et les procédures d'aérodrome de La Roche sur Yon Les Ajoncs, pendant les horaires AFIS



ACTIVITÉ

Circulation et procédures d'aérodrome

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Active pendant les horaires AFIS (Réf AIP France LFRI AD 2.3)

L'attention des pilotes est attirée sur le fait que le service AFIS peut être rendu sans préavis en dehors des horaires publiés.

INFORMATION DES USAGERS

La Roche sur Yon INFO: 119.900 MHz
Nantes INFO: 120.125 MHz

GESTIONNAIRE

AFIS La Roche sur Yon

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contact radio obligatoire avec La Roche sur Yon INFO: 119.900 MHz

STATUT et SERVICES RENDUS

Lorsque la RMZ est active, les services rendus sont ceux de la classe G (information de vol et alerte) et sont rendus par La Roche sur Yon INFO

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

46°43'47" N - 001°14'09" W
46°37'54" N - 001°15'55" W
46°40'24" N - 001°31'26" W
46°46'14" N - 001°29'34" W
46°43'47" N - 001°14'09" W
46°43'47" N - 001°14'09" W

SFC - 3500 FT AMSL